

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2-8-5 (2024)

RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE COATICOOK

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 décembre 2023, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 2-8-5 (2024) concernant le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;
- le 8 janvier 2024, le conseil a adopté ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est de modifier les seuils en lien avec les octrois et les modes d'octroi de contrats conformément à la loi;
- l'original du règlement numéro 2-8-5 (2024) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement numéro 2-8-5 (2024) entre en vigueur lors de sa publication.

Donnée à Coaticook, ce 10 janvier 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 10 janvier 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 janvier 2024.

Donné à Coaticook, ce 10 janvier 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras